



40^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'environnement

Genève, le 4 mars 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La délégation suisse remercie les deux Rapporteurs spéciaux pour leurs travaux.

M. Boyd, vous avez commencé en tant que Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'environnement il y a peu de temps. Mais, il est évident que vous avez su reprendre le flambeau de votre prédécesseur avec aisance. Au regard des nombreux défis environnementaux auxquels l'humanité est actuellement confrontée, votre mandat nous tient particulièrement à cœur.

En ce qui concerne votre rapport, qui examine les effets préjudiciables de la pollution sur l'exercice des droits de l'homme, la Suisse partage votre avis selon lequel les États doivent prendre des mesures visant à protéger la population.

A titre d'exemple ; les sociétés de négoce de matières premières, dont certaines ont leur succursale en Suisse, ont été accusées de profiter de faibles standards concernant la teneur en soufre des carburants, principalement dans les pays d'Afrique occidentale. Par son soutien à la Climate and Clean Air Coalition et à la Heavy Duty Diesel

Vehicle and Engine Initiative, la Suisse contribue à l'établissement de normes environnementales claires dans les pays, dont les standards réguliers en matière de carburants sont encore à haute teneur en soufre. Ce processus ne peut réussir que par un dialogue sur la gouvernance et les politiques publiques impliquant toutes les parties prenantes concernées, telles que les gouvernements, la société civile ainsi que le secteur privé.

M. Boyd, notre question porte sur la première partie de votre rapport, où vous rappelez que le droit à un environnement sain a été reconnu par la plupart des États du monde.

Comment évaluez-vous les similitudes et différences par rapport au processus qui a mené à la reconnaissance du droit à l'eau par l'ONU en 2010 ?

Je vous remercie.